



Communiqué

Franz Fayot exhorte tous les citoyens à participer au recensement de la population 2021 qui sera réalisé par le Statec à partir du 8 novembre 2021

Le recensement de la population décennal de 2021 sera piloté par le STATEC, en collaboration avec Guichet.lu ainsi qu'avec les villes et communes du pays, pour recenser la population et les logements à la date du 8 novembre 2021. L'importance particulière du recensement, son déroulement et ses modalités ont été présentés lors d'une conférence de presse en présence du ministre de l'Économie, Franz Fayot, du directeur du STATEC, Serge Allegrezza, et du vice-président du Syvicol, Serge Hoffmann.

Le recensement de la population permet de collecter un ensemble de données socio-économiques exhaustives indispensables pour mener à bien des études d'intérêt général et réaliser des projections à long terme. Il s'agit de la seule source statistique pour étudier en détail la composition des ménages, le niveau d'éducation des personnes, les langues parlées ou encore l'éventuelle situation de handicap. Toutes les informations recueillies ont une grande précision géographique, qui ne peut pas être obtenue à travers d'autres enquêtes qui ont recours à des échantillons de population.

Le directeur du STATEC, Serge Allegrezza, a indiqué : « Le recensement décennal est ainsi une source de données unique et inégalée grâce à laquelle le STATEC peut collecter directement des informations détaillées sur les ménages qui échappent aux habituelles enquêtes par échantillonnage et qui sont à la base de nombreuses études et projections ». Les données récoltées explorent également des questions comme l'utilisation des langues, les comportements de mobilité ou des situations plus particulières telles que le handicap .

L'ensemble des données collectées dans le cadre du recensement de la population supportent les décisions politiques du gouvernement, par exemple en matière d'aménagement du territoire, d'écoles, de crèches, d'hôpitaux, de maisons de retraite et de soins, de logements, etc.

Le ministre de l'Économie, Franz Fayot a souligné : « La participation de tous les citoyens au recensement est essentielle, car elle leur permet de faire peser leur situation particulière dans un portrait différencié du pays et de contribuer ainsi à construire le Luxembourg de demain. C'est ce que met en avant le slogan du recensement 2021 : 'Nous comptons, car vous comptez !' ».

Le recensement 2021 se déroulera du 8 novembre au 5 décembre 2021 et mise sur la digitalisation grâce à un questionnaire en ligne réalisé en collaboration avec Guichet.lu. La participation en ligne qui est possible jusqu'au 28 novembre allie confort et sécurité des données. Le questionnaire en ligne s'adapte aux réponses données et est disponible en luxembourgeois, français, allemand, anglais et portugais.

En ce qui concerne la participation sur base d'un questionnaire papier, les agents recenseurs recrutés par les communes prendront contact uniquement avec les ménages n'ayant pas participé au recensement en ligne afin de leur fournir le questionnaire. Une participation sur base du formulaire papier dans une des langues au choix est donc tout à fait possible.

Dans tous les cas de figure, toutes les réponses fournies dans le cadre du recensement sont strictement confidentielles¹ et il est assuré que le recensement se déroulera dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Il sera tout à fait possible de participer au recensement sans le moindre contact physique, en participant en ligne ou par téléphone avec l'assistance d'un agent du STATEC ou simplement par courrier postal.

Les vice-président du Syvicol, Serge Hoffmann a déclaré : « Le SYVICOL se félicite du fait que le Gouvernement a reçu favorablement sa demande de reporter le recensement du 1^{er} juin au 8 novembre en raison de la situation sanitaire qui régnait à l'époque. En effet, grâce à l'avancement de la campagne de vaccination depuis lors, la situation actuelle permet un déroulement de l'enquête de porte à porte avec nettement moins de risques pour les citoyens et pour les agents recenseurs. Le déroulement des opérations en toute sérénité permettra par ailleurs d'améliorer l'exhaustivité et la qualité des réponses. Le SYVICOL salue également la décision de mettre davantage que par le passé l'accent sur la digitalisation et encourage les ménages à faire usage du questionnaire en ligne. »

Toutes les informations relatives au recensement peuvent être consultées sur www.rp2021.lu, tout comme les visuels et vidéos de la campagne de promotion. Lorsque le recensement sera en cours, la hotline 8802 2121 sera en fonction pour répondre aux questions des citoyens et le STATEC peut également être contacté avec l'adresse mail dédiée : rp2021@statec.etat.lu

Communiqué par le ministère de l'Économie et le Statec

¹ Le recensement est basé sur un règlement communautaire de juillet 2008 , la loi communale de 1988, la loi du STATEC de 2011 et le règlement grand-ducal du 30 juillet 2021.